

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – fraternité – Justice

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Mhamada MEIMOU.

- Directeur Général de l'Administration Territoriale
- Président de la Commission Nationale Consultative chargée des Réfugiés



**Discours de Son Excellence Monsieur le
Ministre de l'Intérieur et de la
Décentralisation de la
République Islamique de Mauritanie
Dr Mohamed Salem MERZOUG
au Segment de Haut Niveau sur l'Apatridie
Réunion du Comité Exécutif du Haut
Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies**

Genève

8 Octobre 2019

(58)

- Mr Mme le Président de la Soixante dixième réunion du Comité Exécutif du HCR
- Monsieur le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés
- Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Comité Exécutif du HCR
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
- Mesdames et messieurs

- Monsieur Mme la Présidente

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes vives félicitations au nom de la délégation de la République Islamique de Mauritanie à l'occasion de votre élection à la Présidence des travaux de la soixante dixième Session du Comité Exécutif du programme du Haut Commissariat pour les Réfugiés et pour la maîtrise et le bon sens avec lesquels vous conduisez les travaux de notre présente session.

Je voudrai ensuite réitérer l'attachement de Son Excellence le Président de la République Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani et le Gouvernement au respect et à la garantie des droits fondamentaux de l'Homme conformément aux engagements auxquels la Mauritanie a souscrit à travers la signature et la ratification des instruments juridiques internationaux pertinents notamment la Convention de Genève du 28 Juillet 1951 relative au statut des réfugiés et le protocole du 31/01/1967.

La mise en œuvre de ces engagements se traduit par une politique généreuse de portes ouvertes pour les réfugiés, dans le Sud-est du pays, à la frontière avec la République sœur du Mali, où plus de 56.000 réfugiés maliens ont trouvé assistance et protection au camp de Mbera mais aussi dans les centres urbains de Nouakchott et Nouadhibou, où l'on totalise près de 3.000 réfugiés et demandeurs d'asile.

Depuis le début de l'année 2019 seulement, plus de 4.000 nouveaux enregistrements ont été décomptés au camp de réfugiés de Mbera et l'impact de la tension dans les régions du Nord du Mali porte le risque de nouveaux déplacements de réfugiés vers la Mauritanie.

Les femmes, les enfants et les jeunes constituent plus de 80% de la population réfugiée à Mbera, et nous avons recensé plus de 4.500 personnes vulnérables avec des besoins spécifiques.

M le Président
Mesdames Messieurs

En plus de la pression démographique occasionnée par l'arrivée massive des réfugiés maliens depuis 2012 qui ont plus que doublé la taille de la population locale, et de la vulnérabilité en termes de sécurité alimentaire dans la région, l'importance des cheptels en transhumance dans la zone, dont ceux des réfugiés sont venus s'ajouter au bétail appartenant aux autochtones, représente également une pression sur un environnement désertique très fragile et sur des ressources naturelles (eau, bois, pâturages) très limitées.

La région souffre également d'un déséquilibre dans la fourniture de services au détriment des populations hôtes qui bénéficient d'une moindre offre de services, payants et de moindre qualité.

Dans ce cadre et malgré le contexte régional difficile, assurer la protection des réfugiés dans cette zone frontalière du Mali continue d'être une priorité pour la Mauritanie, son gouvernement et ses autorités locales, de même que la coexistence pacifique entre réfugiés et communautés hôtes.

**Madame la présidente
Mesdames et Messieurs**

Pour assurer une autonomisation des réfugiés et la résilience des populations autochtones de la région, et dans la perspective d'une présence prolongée des réfugiés au cours des prochaines années, l'action du gouvernement, en étroite collaboration avec ses partenaires de la communauté humanitaire et de développement, est guidée par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée 2015-2030 de la Mauritanie, qui vise, entre autres, à favoriser une croissance économique diversifiée, inclusive verte et durable, réductrice des inégalités et orientée vers la création d'emploi.

Le but de l'action des autorités nationales est de faire en sorte que le désengagement progressif des activités humanitaires soit mieux appuyé en concrétisant les opportunités socio-économiques des réfugiés et de la population hôte, tout en investissant dans des projets communautaires qui diminuent l'impact des réfugiés maliens sur la population hôte et en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes à besoins spécifiques.

**Madame la présidente
Mesdames et Messieurs**

Dans cette perspective, les financements de la Banque Mondiale dans le cadre du Sous-guichet régional d'IDA 18 pour l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil, pour lesquels la République Islamique de Mauritanie est devenue éligible en novembre 2018, vont apporter un soutien nécessaire aux engagements pris par notre pays, en vue de faire face aux enjeux sociaux et économiques que pose la présence de réfugiés. Les fonds IDA 18 permettront à la Mauritanie de transformer les opportunités économiques locales de manière rapide, durable et inclusive et d'améliorer la protection sociale et l'accès aux services de base.

Dans ce sens, la Mauritanie est fière d'annoncer qu'elle met déjà en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2018.

Les activités avec le HCR et les autres partenaires techniques et financiers au cours des prochaines années visera à approfondir la recherche de solutions locales, tant que les conditions ne seront pas mûres pour le rapatriement organisé des réfugiés maliens et d'autres réfugiés urbains tels que les Centrafricains ou les Syriens par exemple.

**Madame la présidente
Mesdames et messieurs**

Dans le contexte de cet important Segment de Haut Niveau sur l'apatridie, la Mauritanie souhaite réitérer comme l'ont fait d'autres Etats auparavant, les conséquences dévastatrices de l'apatridie qui privent les personnes de services de base, les laissant marginalisés politiquement et économiquement, discriminés et particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux abus. La Mauritanie reconnaît aussi que le déplacement forcé des réfugiés peut conduire à l'apatridie et la responsabilité des pays d'accueil dans ce cadre de réduire les risques d'apatridie.

La République Islamique de Mauritanie est aujourd'hui fière de faire rapport des progrès réalisés depuis 2010. La loi de 1961 portant code de la nationalité mauritanienne a été amendée en 2010; ce texte reconnaît l'égalité des genres dans la transmission de la nationalité par le père et la mère et réduit les risques d'apatridie.

En 2011, un Code de l'Etat Civil a été adopté qui a institué un "Registre National des Populations" qui contient l'ensemble des données biographiques et biométriques des citoyens mauritaniens et des étrangers résidents ou de passage. Le Code de l'Etat Civil permet également l'enregistrement des nouveaux-nés trouvés ainsi que celui de l'enfant dont le père n'est pas connu.

Ainsi, notre pays a procédé à ce jour à l'enrôlement de 3.594.001 soit 81% de la population totale mauritanienne.

**Madame la présidente
Mesdames et Messieurs**

Au-delà de ces réalisations, depuis le lancement de la Campagne #J'appartiens en 2014, la République Islamique de Mauritanie est également fière de rapporter les réalisations suivantes qui contribuent directement à l'Action no.7 du Plan d'Action Global : « Assurer l'enregistrement des naissances pour la prévention de l'apatridie » et à l'ODD 16.9 :

La Mauritanie a mis en place en 2017 une Commission Nationale facilitant la procédure d'identification des citoyens à des fins d'enrôlement à l'état civil des cas complexes restants, avec des commissions décentralisées dans toutes les communes du pays. Le Guide des Procédures de cette Commission contient un article spécifique pour les rapatriés mauritaniens du Sénégal facilitant l'enrôlement sur la base du formulaire de rapatriement volontaire du HCR signé par les autorités administratives compétentes.

En 2018, une nouvelle procédure facilitant l'enregistrement à l'état civil des réfugiés maliens de Mbera a aussi été établie qui a été élargie aux réfugiés urbains en 2019. Cette procédure d'enregistrement est accompagnée de la délivrance de certificats de naissance aux enfants réfugiés nés en Mauritanie ainsi que de cartes d'identité sécurisées aux réfugiés de 10 ans et plus. Concrètement, la République Islamique de Mauritanie travaille à la délivrance de 4.000 certificats de naissance aux enfants réfugiés enregistrés au camp de Mbera et de 182 certificats de naissance aux enfants réfugiés urbains nés en Mauritanie, soit 50% de la population cible d'ici décembre 2019.

**Madame la Présidente
Mesdames et messieurs**

Conformément aux orientations du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh EL GHAZOUANI, la République Islamique de Mauritanie s'engage pour les cinq dernières années de la campagne #J'appartiens à :

1. Enregistrer tous les réfugiés auprès des services de l'état civil et leur délivrer un numéro d'identification national et permettre leur inclusion dans les systèmes statistiques nationaux ;
2. Délivrer des actes de naissances à tous les enfants nés en Mauritanie ;
3. Faciliter l'accès aux services d'enregistrement et de documentation des faits d'état civil à tous les réfugiés en Mauritanie ;
4. Accéder à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

La République Islamique de Mauritanie est ainsi fière de pouvoir contribuer aux engagements globaux à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 telle qu'elle s'y est engagée lors de la Déclaration d'Abidjan sur l'Eradication de l'Apatridie en 2015 et de la Déclaration des Etats de la Ligue Arabe en 2018.

Merci de votre attention